Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230601-D2023_82-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-82

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 1er juin 2023)

Date de convocation : 15 mai 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 1er juin 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, CACHELOU, GARROCQ.

Présent suppléant : M. CASAU.

Absents ou excusés : M. VISSE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Secrétaire de séance : M. CARRERE

OBJET : ECONOMIE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS AVEC L'AUDAP

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

L'Agence d'Urbanisme Atlantiques Pyrénées, l' « AUDAP », est une association loi 1901 qui a statutairement pour activité :

- La prospection territoriale
- Les planifications intercommunales
- L'observation territoriale et l'offre d'une plateforme
- L'appui aux membres

Afin d'optimiser la planification de ses missions, l'AUDAP s'est doté d'un projet d'agence « Contrat-Projet 2020-2025, Horizon 6 ans », approuvé lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 juin 2019, comprenant les grandes orientations du programme de l'agence pour les années à venir.
La communauté de communes de la vallée d'Ossau s'est engagée en 2020 dans le programme d'activités de l'agence, pour une période triennale. Une convention cadre d'objectifs déterminait les missions confiées à l'agence ainsi que les modalités de contrepartie pour les années 2020, 2021 et 2022.
Cette première convention, validée en Conseil Communautaire le 29 septembre 2020, est arrivée à échéance. Ainsi, afin de confirmer l'engagement de la communauté de communes dans le programme d'activités de l'agence il est proposé de renouveler la convention pour la deuxième partie du contrat de projet de l'agence, sur la période 2023-2025. Quatre axes d'ambitions ont été définis par le Comité Technique Partenarial de l'AUDAP :

- **Axe 1 :** Préservation, garantie, valorisation des ressources
- **Axe 2 :** Coopération, cohérence territoriale pour plus de synergies
- **Axe 3 :** Désirabilité, enchantement et attractivité des espaces et des territoires
- **Axe 4 :** Cohésion sociale et modes de vie pour prendre soin des territoires et de leurs habitants

Pour l'année 2023, la communauté de communes s'engage sur les axes 3 « Désirabilité, enchantement et attractivité des espaces et des territoires » pour la définition de scenarii pour l'aménagement des ZAE du futur en Vallée d'Ossau sur la base de critères des zones existantes et futures dans le cadre d'un atelier dédié. Cette mission est prévue sur 10 jours de travail. Deux jours supplémentaires seront dédiés à la mission mutualisée « Sobriété et Neutralité foncière » visant à préparer et anticiper la modération de consommation foncière.
La contribution financière globale de la communauté de communes est de :

- 5 000 € d'adhésion à l'AUDAP
- 6 240 € de contribution aux missions, soit 520 € par jour de mission

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230601-D2023_82-DE

Les missions pour les années 2024 et 2025 seront déterminées ultérieurement et feront l'objet d'avenant à la convention.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **APPROUVE** l'adhésion à l'AUDAP pour un montant de 5000 € ;

- **APPROUVE** le nombre de jours de mission fixé ;

- **APPROUVE** la contribution aux missions pour un montant de 6 240 € ;

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

- **AUTORISE** de Président à signer la convention annexée au présent rapport ainsi que tout avenant futur.

Communauté de communes 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON